

Assemblée générale annuelle 2023

Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie

Procès-verbal #68

Assemblée générale annuelle 2023

Tenue le : lundi 19 juin 2023

Lieu : salle 2, Complexe Sportif Alphonse-Desjardins

Personnes présentes:

- M. Mathieu Béland, Complexe sportif Alphonse-Desjardins
- M. René Marcil, président et membre coopté
- Mme Isabelle Philibert, CÉGEP de Trois-Rivières
- M. Philippe Bergeron, Collège Laflèche
- M. Jean-Philippe Lemay, IDE Trois-Rivières, membre coopté
- Mme Odile Tessier, ville de Shawinigan
- Mme Luce Mongrain, représentant le Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy
- Mme Isabelle La Vergne, UQTR (plateforme ZOOM)
- M. Maxime Dubé, représentant les programmes Sport-études – Académie les Estacades
- M. Philippe Champagne, ville de Trois-Rivières
- M. Vincent Clermont, CÉGEP Shawinigan
- M. Alex Cloutier, Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie

Personnes absentes :

- M. André Beauchesne, Corporation Sport-Hommage Mauricie, membre coopté

Personne invitée :

- Mme Marie-Ève Nault, Directrice générale du CREEM

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est officiellement ouverte à 13 h 20. La présidence souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est respecté.

3. Nomination d'un secrétaire et d'un président d'assemblée

Résolution 20230619-68a

Il est proposé ;

« de nommer M. René Marcil comme président d'assemblée et Mme Marie-Ève Nault comme secrétaire. »

Adopté à l'unanimité

4. Vérification de la régularité de l'avis de convocation

Tous les membres mentionnent avoir reçu l'avis de convocation qui a été envoyé par la direction générale du CREEM le 5 juin 2023 par courriel adressé aux représentants.

5. Adoption de l'ordre du jour

La présidence fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 20230619-68b

Il est proposé ;

« d'adopter l'ordre du jour. »

Adopté à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

La présidence fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

Résolution 20230619-68c

Il est proposé ;

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022. »

Adopté à l'unanimité

7. Rapport de la direction générale

La direction générale adresse les membres et fait une revue de l'année 2022-23 du CREEM. Elle remercie les membres de leur implication et collaboration.

8. Rapport du président

La présidence remercie tous les membres de leur constante implication et exprime son désir d'aider le CREEM à se développer pour continuer de remplir sa mission.

9. Adoption du dépôt et présentation des états financiers du 31 mars 2023

Les états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration du CREEM.

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers faite par Mme Morin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que les vérificateurs sont d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société CREEM au 31 mars 2023.

Résolution 20230619-68d

Il est proposé ;

« de ratifier les états financiers du 31 mars 2023. »

Adopté à l'unanimité

10. Nomination des vérificateurs

La direction générale présente les deux soumissions reçues pour l'audit des états financiers pour les trois prochaines années soit de la firme comptable Soluce et de la firme actuelle Raymond Chabot Grant Thornton.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par les deux firmes comptables sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT la connaissance du dossier du CREEM par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Résolution 20230619-68e

Il est proposé ;

« de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateurs du CREEM pour l'audit des états financiers se terminant le 31 mars 2024, le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026. »

Adopté à l'unanimité

11. Adoption des politiques

Le code de déontologie ainsi que les politiques sur la vérification des antécédents judiciaires, contre le harcèlement et sur la propriété intellectuelle ont été adoptées par le conseil d'administration du CREEM.

Résolution 20230619-68f

Il est proposé ;

« de ratifier le code de déontologie des administrateurs du CREEM ainsi que les politiques sur la vérification des antécédents judiciaires, contre le harcèlement et sur la propriété intellectuelle . »

Adopté à l'unanimité

12. Élection des administrateurs

Le président de l'assemblée fait la lecture des représentants et des membres cooptés qui sont en nomination.

Résolution 20230619-68g

Il est proposé ;

« que les membres et représentants suivants soient élus administrateurs du CREEM pour une période de deux (2) ans :

Représentant la ville de Trois-Rivières: Philippe Champagne

Représentant la ville de Shawinigan : Odile Tessier

Représentant l'UQTR: Isabelle La Vergne
Représentant le CÉGEP de Shawinigan : Vincent Clermont
Représentant les programmes Sport-études de l'Académie les Estacades : Maxime Dubé

Adopté à l'unanimité

13. Dépôt du rapport annuel 2022-2023

La direction générale dépose aux membres le rapport annuel des activités du CREEM pour 2022-23.

14. Code de déontologie — Signature des nouveaux membres ou représentants

La direction générale fera le suivi aux nouveaux membres par courriel pour prendre connaissance et signer le code de déontologie du CREEM.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 20230619-68h

Il est proposé ;
« de lever la séance à 13 h 40. »

Adopté à l'unanimité.



M. René Marcil

Président



M. Philippe Champagne

Secrétaire

